



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2019

(Articles L.2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 12 septembre 2019 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 6 septembre 2019, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de M. André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Marie-Pierre ROBERT, Didier PERRISSIN-FABERT, Hélène FAVRE BONVIN, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Solange MISSILLIER, Marc BOSSE, Christiane PERRIER, Henri POCHAT-BARON, Martial MISSILLIER, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Nicolas VULLIET.

Absents : MMES, M. Gabriel PERRILLAT-AMEDE, Madeleine DAVIET, Gaëlle PERRILLAT-CHARLAZ, Laëtitia SOCQUET-CLERC, Sandrine PERRILLAT-MONET.

M. Nicolas VULLIET, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

### CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : INSTAURATION D'UNE REDEVANCE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a fixé les modalités de la redevance d'usage du domaine public :

Formalisation systématique des Autorisations Temporaires du Domaine public	Formulaire à remplir par les demandeurs minimum 15 jours avant (disponibles à l'accueil et en ligne sur le site de la Mairie) Constat effectué sur site par la PM avant et après travaux
Application d'une redevance d'occupation du Domaine Public pour les zones situées au Centre du Chinaillon et au Centre du Village du Grand Bornand conformément aux plans annexés à la présente délibération.	<b>0.10 € le m<sup>2</sup> par jour</b> Tarifs applicables sur les zones définies conformément aux plans annexés. Tarifs applicables du 15 décembre au 15 avril et du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août.
Conditions dérogatoires (pas d'application de cette redevance)	Ne seront pas facturées les redevances d'occupation du Domaine Public totalisant un montant inférieur à 30 euros ; Ne seront pas facturées les occupations du domaine public consenties pour une mission d'intérêt général ou dans le cadre d'animations et d'événements organisés par des associations ou organismes à but non lucratif.

## **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC MGM - EMPRISE SUR DOMAINE PUBLIC PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX AU CHINAILLON**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la convention d'occupation du domaine public à intervenir avec la Société MGM l'autorisant à occuper une partie de la place publique Belvédère du Chinaillon, dans la cadre de la réalisation d'un projet de résidence de tourisme.

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ALLOUEES POUR LA PROTECTION DE L'HABITAT TRADITIONNEL - CONSTRUCTIONS NEUVES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé le versement aux propriétaires ayant réalisé des travaux de réfection sur construction neuve ou récente des aides pour un montant global de 10 890,20 €.

## **AMENAGEMENT DU FRONT DE NEIGE DES GETTIERS – LOCAUX D'EXPLOITATION DU TELESIEGE - LOTS 32 ET 33 (GROS ŒUVRE) – APPROBATION DES MARCHES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes aux lots énumérés ci-dessous relatifs au marché de travaux de construction des locaux d'exploitation attenants aux gares de départ et d'arrivée du télésiège du Charmieux :

- Lot 32 - Gros oeuvre de la gare de départ - marché négocié sans mise en concurrence formalisé avec l'entreprise BAREL & PELLETIER pour un montant de 140 938.50 € HT.
- Lot 33 - Gros oeuvre de la gare d'arrivée - à intervenir à l'entreprise GAUTHEY pour un montant de 255 000 € HT.

## **AMENAGEMENT DU FRONT DE NEIGE DES GETTIERS – LOCAUX D'EXPLOITATION DU TELESIEGE - LOT 31 (EQUIPEMENT DES POSTES DE TRANSFORMATION) – APPROBATION DU MARCHE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au lot 31 attribué à l'Entreprise SERPOLLET pour un montant de 179 670 € HT, comprenant la repose des transformateurs existants dans les postes « G1 Gettiers » et « G2 Châtelet », la pose de 2 nouveaux transformateurs en gare d'arrivée du télésiège, l'alimentation des armoires POMA et des tableaux ainsi que l'équipement des locaux (peinture, porte et grille, éclairage et prises, équipements de sécurité).

## **AMENAGEMENT DU FRONT DE NEIGE DES GETTIERS – LOT 6 (TAPIS SKIEURS) – APPROBATION DU MARCHE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au lot 6 à intervenir avec la Société FICAP pour un montant de 552 545 € HT pour l'installation d'un tapis skieurs à bande large d'une longueur d'environ 180 m.

### **AMENAGEMENT DU STADE DE BIATHLON - LOT 1 (ECLAIRAGE) - APPROBATION DU MARCHE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au lot 1 à intervenir avec la Société SPIE CITYNETWORKS pour un montant de 149 412.45 € HT pour la remise à niveau de l'éclairage des cibles du pas de tir et l'amélioration de l'éclairage du stade.

### **FOURNITURE DE CARBURANT ET COMBUSTIBLE - CONSTITUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la participation de la Commune au groupement de commandes à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes pour la fourniture de carburants. Il a également approuvé la convention constitutive dudit groupement de commandes à intervenir à cet effet.

### **ACQUISITION D'UNE PROPRIETE RURALE - PROMESSE D'ACHAT UNILATERALE AU LIEUDIT "LES DODES"**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la promesse d'achat unilatérale à intervenir avec la SAFER, portant sur les parcelles cadastrées section C n° 630, 3886 et 3888 au lieudit « Les Dodes », pour une surface totale de 13 703 m<sup>2</sup>.

### **ACQUISITION DE TERRAIN AU LIEUDIT "LE CLUT"**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé l'acquisition du terrain sis au lieudit « Le Clut », appartenant à M. Gilles PESSEY-MAGNIFIQUE, parcelles cadastrées section B sous les n°1923 et 1945 d'une surface totale de 3 400 m<sup>2</sup>.

### **ACQUISITION DE TERRAIN AU LIEUDIT "LE CHINAILLON"**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé l'acquisition du terrain sis dans le secteur du vieux village au Chinaillon, appartenant à Mme Gisèle FOURNIER-BIDOZ, parcelle cadastrée section A sous le n° 4053 d'une surface de 427 m<sup>2</sup>.

### **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS**

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable sur la modification n°1 du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles pour la commune du Grand Bornand, prescrite par arrêté préfectoral n° DDT-2019-1286.

## **PROTOCOLE D'ACCORD A INTERVENIR AVEC LA SCI LES FLOCONS ET LA COPROPRIETE LE CHAMOIS**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé le protocole d'accord à intervenir avec la SCI Les Flocons et la Copropriété Le Chamois, dans le cadre de l'opération de réaménagement du domaine skiable du secteur des Gettiers, consistant :

- Pour la commune du Grand-Bornand, l'implantation en partie sur la propriété foncière de la Copropriété Le Chamois, d'un tapis roulant comprenant les terrassements nécessaires à cette installation ;
- Pour la SCI Les Flocons, la réalisation d'une plate-forme de stationnement avec les terrassements correspondants sur la propriété foncière pour partie de la commune du Grand-Bornand.

## **APPROBATION DE LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS A INTERVENIR AVEC LE SM3A POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE PROTECTION DE BERGES EN AMONT DES PONTS DU TERRET ET DE LA FLORIA**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la convention à intervenir avec le SM3A fixant le montant et les modalités de versement de l'offre de concours de la Commune en faveur du SM3A pour le financement des travaux de protection de berges en amont des ponts du Terret et de la Floria.

## **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé la création, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, d'un poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet.

## **CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL AU POSTE DE RESPONSABLE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de créer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, un emploi contractuel de responsable des équipements sportifs et de loisirs, à temps complet.

## **CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS A LA PATINOIRE MUNICIPALE - SAISON HIVER 2019/2020**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de créer 2 emplois à temps complet et 2 emplois à temps non complet nécessaires à l'exploitation de la patinoire municipale pour la saison d'hiver 2019/2020.

## **CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS ASSISTANTS TEMPORAIRES DE POLICE MUNICIPALE ET DE SURVEILLANCE DES VOIES PUBLIQUES - SAISON HIVER 2019/2020**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de créer deux emplois d'agents assistants temporaires de police municipale et de surveillance des voies publiques, à temps complet, du 11 décembre 2019 au 19 avril 2020 au maximum.

## **CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de créer deux emplois saisonniers pour la saison d'hiver 2019/2020 afin de renforcer l'effectif des services techniques.

## **DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

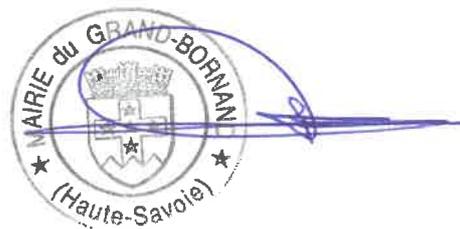
Monsieur le Maire a informé l'assemblée des décisions intervenues, au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

DEC2019/007	Convention de droit d'usage avec le Syane dans le cadre de la construction du réseau de desserte en fibre optique très haut débit - Parcelle C 4983 Suize
DEC2019/008	Convention de droit d'usage avec le Syane dans le cadre de la construction du réseau de desserte en fibre optique très haut débit - Parcelle C 4750 / 4751 Envers de Villeneuve
DEC2019/009	Convention de droit d'usage avec le Syane dans le cadre de la construction du réseau de desserte en fibre optique très haut débit - Parcelle A 3966 Villavit
DEC2019/010	Convention de droit d'usage avec le Syane dans le cadre de la construction du réseau de desserte en fibre optique très haut débit - Parcelle A 2194 Villeneuve
DEC2019/018	Convention activité yoga à la piscine - été 2019 - intervenue avec Mme Catherine ROMIER MEYER
DEC2019/021	Convention atelier peinture - été 2019 – intervenue avec Mme Hélène GODILLON
DEC2019/028	Convention location terrains et local pour activité ferme pédagogique – été 2019 – intervenue avec M. Amaury COLAS
DEC2019/031	Réalisation du logo Maison de la Vie à la Montagne / Maison du Patrimoine - GRAPHISTE BORA-BORD - 13 400 € HT
DEC2019/036	Convention de prêt à usage intervenue avec Mme Yvette NEVEU
DEC2019/037	Prêt de 4 000 000 € auprès du Crédit Agricole des Savoie
DEC2019/038	Prêt de 145 000 € auprès du Crédit Agricole des Savoie
DEC2019/039	Restructuration de l'Auberge nordique - lot 7 - Grt LAMBERSENS / BIANCHETTI - avenant 1 de 2 101,36 € HT
DEC2019/040	Restructuration de l'Auberge nordique - lot 17 - A. RATTIN - avenant 1 de 4 167,58 € HT
DEC2019/041	Restructuration de l'Auberge nordique - lot 18 - A. RATTIN - avenant 1 de 6 254,50 € HT
DEC2019/042	Restructuration de l'Auberge nordique - lot 19 - AMP- avenant 1 de - 3 464,21 € HT

- DEC2019/043 Restructuration de l'Auberge nordique - lot 22 - ELTIS - avenant 1 de 28 185,82 € HT
- DEC2019/044 Restructuration de l'Auberge nordique - lot 23 - PESSEY FOURNIER - avenant 1 de 10 952,94 € HT
- DEC2019/045 Accord-cadre travaux de terrassement - lot 2 - PERILLAT TP - avenant 1 - adjonction de prix nouveaux
- DEC2019/046 Maîtrise d'œuvre restructuration de l'Auberge nordique - PATEY ARCHITECTES - avenant 2 de 6 804 € HT
- DEC2019/047 Travaux de protection contre les avalanches - lot 12 - LJ - 69 910 € HT
- DEC2019/048 Travaux de protection contre les avalanches - lot 1 - LJ - 108 450 € HT
- DEC2019/049 Restructuration de l'Auberge nordique - lot 2 - A.D.E - avenant 1 de transfert
- DEC2019/050 Restructuration de l'Auberge nordique - lot 21 - VERNISOLS - avenant 1 de 3 331,77 € HT
- DEC2019/051 Restructuration de l'Auberge nordique - lot 24 - CUNY - avenant 1 de - 3 917 € HT
- DEC2019/052 Restructuration de l'Auberge nordique - lot 25 - SUEDE SAUNA - avenant 1 de 1 200 € HT
- DEC2019/053 Restructuration de l'Auberge nordique - lot 15 - MEUBLES VULLIET - avenant 1 de - 2 470,85 € HT
- DEC2019/054 Assurances RC - SMACL - avenant 1 de 251,64 € HT
- DEC2019/055 Convention d'occupation de locaux pour des cours de yoga à intervenir avec Mme Christine JAKUES

Au Grand-Bornand, le 20 septembre 2019

Le Maire  
André PERRILLAT-AMEDE



AFFICHE LE 20 SEPTEMBRE 2019.